



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 26/03/19

Reçu en Préfecture le : 26/03/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 mars 2019
D - 2019/56

Aujourd'hui 25 mars 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h30 et Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17h00

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Benoit MARTIN

Etablissements culturels de la Ville de Bordeaux. Tarifs. Autorisation

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les tarifs d'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires des musées et des établissements culturels, ainsi que l'action culturelle qui y est proposée, sont régulièrement actualisée par la Ville de Bordeaux afin de prendre en compte les nouvelles actions en matière de développement des publics.

Les recettes générées par ces tarifs bénéficient directement aux établissements culturels, et notamment aux acquisitions, afin d'associer le public à l'enrichissement des collections municipales, suivant en cela les modalités mises en place en 2014 : passé le montant des recettes de billetterie réalisées en 2013, 40% des recettes supplémentaires de billetterie sont reventilées vers les établissements culturels.

Je vous propose donc aujourd'hui d'arrêter les tarifications suivantes.

A – Droits d'entrée dans les établissements culturels

	Plein tarif	Tarif réduit
Musée des Arts décoratifs et du Design	5,00 euros	3,00 euros
Musée d'Aquitaine	5,00 euros	3,00 euros
Musée des Beaux-arts seul	5,00 euros	3,00 euros
Musée des Beaux-arts + Galerie des Beaux-arts	7,00 euros	4,00 euros
CAPC – sans exposition dans la nef	5,00 euros	3,00 euros
CAPC – avec exposition dans la nef	7,00 euros	4,00 euros
Muséum, sciences et nature – plus de 18 ans sans exposition temporaire	5,00 euros	3,00 euros
Muséum, sciences et nature – plus de 18 ans avec exposition temporaire	7,00 euros	4,00 euros
Muséum, sciences et nature – de 6 à 18 ans	3 euros	
Base sous-marine	5,00 euros	3,00 euros
Bordeaux Patrimoine Mondial	Gratuit	
Jardin Botanique	4,00 euros	2,00 euros

A.1 – Tarifs réduits et gratuités applicables à tous les établissements

● Tarif réduit

- Groupes d'adultes de 10 personnes et plus.
- Étudiants autres que ceux des filières énumérées ci-après.
- Demandeurs d'emploi.
- Titulaires de la *Carte famille nombreuse*.
- Détenteurs d'un abonnement annuel à la Cité du vin.
- En cas de fermeture partielle des collections permanentes de l'établissement.

● Gratuité d'accès

- Jeunes de moins de 18 ans au Musée des Arts Décoratifs et du Design, au Musée d'Aquitaine, au Musée des Beaux-Arts (seul ou avec la Galerie des Beaux-Arts), au CAPC (avec ou sans exposition dans la nef), à la Base sous-marine et au Jardin Botanique.
- Jeunes de moins de 6 ans au Muséum, sciences et nature.
- Titulaires de la *Carte jeunes*.

- Accompagnateur majeur d'un titulaire de *Carte jeunes* de moins de 16 ans (dans la limite d'un accompagnateur par porteur de *Carte*).
- Handicapés.
- Accompagnateur de personnes handicapées.
- Bénéficiaires de minimas sociaux, et notamment :
 - o RSA (revenu de solidarité active)
 - o ASS (allocation de solidarité spécifique)
 - o ATS (allocation transitoire de solidarité)
 - o ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées)
 - o ATA (allocation temporaire d'attente)
- Détenteurs du *Pass Musées Bordeaux* développé par la Ville de Bordeaux.
- Détenteurs d'un *Pass Pro*, délivré par la Ville de Bordeaux et destiné aux acteurs institutionnels culturels leur permettant gratuitement d'accéder, pour une durée de 48 heures, aux différents établissements culturels municipaux et leur permettant ainsi de découvrir ces derniers.
- Détenteurs d'un *Bordeaux Métropole CityPass*, dispositif développé par l'Office de tourisme et faisant l'objet d'un partenariat spécifique.
- Personnel de la Ville de Bordeaux, de Bordeaux Métropole et de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux / EBABX.
- Étudiants en journalisme et médiation culturelle ainsi que les étudiants des filières artistiques des universités et écoles d'art : architecture, histoire de l'art, archéologie, arts appliqués, arts plastiques, arts graphiques, design et création industrielle, métiers d'art, photographie, mode et stylisme, patrimoine et paysage.
- Détenteurs de la carte de Grand donateur délivrée par la Ville de Bordeaux aux grands mécènes des établissements culturels.
- Journalistes.
- Détenteurs de la carte ICOM (International Council of Museums), de la carte Icomos (Conseil International des Monuments et des sites) et de la carte de guide-conférencier.
- Porteurs de la carte *Opération Sentinelle*.

Ces tarifs réduits et gratuits sont subordonnés à la présentation d'un justificatif en cours de validité.

Afin de permettre à chaque établissement de pouvoir donner, à titre exceptionnel ou dans le cadre de partenariats, des billets gratuits que le bénéficiaire pourra utiliser quand il le souhaite, un volume de 150 billets gratuits par établissement culturel est attribué chaque année.

Pour l'année 2019, ce volume est porté à 300 billets gratuits pour le Muséum, sciences et nature.

De même, 450 billets gratuits seront cette année attribués au CAPC - musée d'art contemporain, dans la perspective de l'exposition "quai des Queyries" programmée par l'association Arc en Rêve du 14 mars au 26 mai prochain dans la Grande Galerie et dans la Galerie Blanche, afin de permettre l'accès à cette dernière aux habitants particulièrement concernés par ce projet d'aménagement.

Les billets délivrés par un établissement culturel ne sont utilisables que dans celui-ci et sont valables pour les collections permanentes et les expositions temporaires.

A.2 – Gratuités et réductions spécifiques

● Partenaires privilégiés des établissements

Des gratuités spécifiques sont accordées aux partenaires privilégiés des établissements culturels pour l'accès au dit établissement :

- Musée des Arts décoratifs et du Design : Associations des amis et du cercle du design du musée des Arts décoratifs et du Design.
- Musée d'Aquitaine : Association des Amis du Musée d'Aquitaine.
- Musée des Beaux-arts : Amis du Musée des Beaux-arts de Bordeaux.
- CAPC, musée d'art contemporain : Association des Amis du CAPC, CIMAM (International Committee for Museums and collections of Modern Art).
- Muséum, sciences et nature : Association Amuséum, Société Linéenne de Bordeaux.
- Jardin Botanique : Société Linnéenne de Bordeaux, Association pour la connaissance du monde végétal OÏKOS, Association OPEA (Orchidées et Plantes Exotiques d'Aquitaine).

Les bénéficiaires des gratuités énumérées ci-dessus bénéficient du tarif réduit dans les autres établissements culturels que celui avec lequel ils sont partenaires.

Ces gratuités sont subordonnées à la présentation d'un justificatif en cours de validité.

● Étudiants

Afin de prendre en compte la vocation pédagogique des établissements culturels, des gratuités particulières sont accordées aux étudiants de filières spécifiques :

- Musée d'Aquitaine : étudiants en sciences sociales
- Muséum, sciences et nature et Jardin Botanique : étudiants en Sciences de la vie et de la Terre et en Médiation de la science

Ces gratuités sont subordonnées à la présentation d'un justificatif en cours de validité.

● *Happy hour* au Muséum, sciences et nature

Lorsque le billet est vendu moins d'une heure avant la fermeture du Muséum, sciences et nature, le tarif réduit s'applique.

A.3 – Journées spécifiques

L'entrée aux établissements culturels est gratuite pour tous le premier dimanche de chaque mois à l'exception des mois de juillet et août.

Si ce premier dimanche tombe un jour férié où l'établissement culturel est fermé au public, ce dispositif de gratuité n'est pas reporté le dimanche suivant.

L'entrée aux établissements culturels est gratuite pour tous lors des journées nationales : *Nuit européenne des musées, Journées européennes du patrimoine...*

B – Pass Musées Bordeaux

Le *Pass Musées Bordeaux* répond à une demande d'un public d'origine essentiellement locale, caractérisée par une fréquentation régulière des musées et établissements culturels.

L'achat d'un *Pass Musées Bordeaux* permet au titulaire de bénéficier d'un accès illimité aux expositions temporaires et aux collections permanentes dans les établissements culturels suivants :

- Musée des Arts décoratifs et du Design
- Musée d'Aquitaine
- Musée des Beaux-arts
- CAPC, musée d'art contemporain
- Muséum, sciences et nature
- Base sous-marine
- Jardin Botanique

Les tarifs applicables au *Pass Musées Bordeaux* sont les suivants :

- Formule *Solo* : 25 euros
- Formule *Duo* : 37,50 euros

Les partenaires privilégiés des établissements culturels énumérés ci-dessus en A.2, sur présentation d'un justificatif en cours de validité, pourront bénéficier du tarif préférentiel suivant sur le montant des *Pass Musées Bordeaux* :

- Formule *Solo* : 12,50 euros
- Formule *Duo* : 19 euros

De même, les abonnés à la revue *Le Festin* bénéficieront, sur présentation d'un document justifiant de leur abonnement, d'un *Pass duo* au tarif du *Pass solo*.

Le remplacement d'une carte *Pass Musées Bordeaux* perdue ou détériorée est facturé au prix de 2 euros.

150 *Pass Musées Bordeaux* pourront être offerts chaque année dans le cadre d'opérations de partenariats.

C – Actions culturelles des établissements

Les dispositions qui suivent s'appliquent aux établissements suivants :

- Musée des Arts décoratifs et du Design
- Musée d'Aquitaine
- Musée des Beaux-arts
- CAPC, musée d'art contemporain
- Muséum, sciences et nature
- Base sous-marine
- Bordeaux Patrimoine Mondial / Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
- Jardin Botanique

C.1 – Visites commentées à destination des individuels

Il s'agit de visites s'adressant à des particuliers, sur inscription individuelle.

Le tarif d'accès à ces visites est le prix d'entrée majoré de 1 euro.

- Gratuité pour les titulaires de la *Carte jeunes* de la Ville de Bordeaux.
- Gratuité pour les partenaires privilégiés des établissements culturels énumérés ci-dessus en A-2 pour les visites commentées dudit établissement.

Un nombre minimum et/ou maximum de participants à ces visites peut être arrêté et fixé dans règlement de visite de chaque établissement.

C.2 – Visites guidées à destination des groupes

Ce sont des visites sur réservation, s'adressant à des groupes préconstitués accompagnés d'un guide du musée ou de l'établissement.

Pour tous les établissements :

- Gratuité pour les groupes constitués de personnes handicapées (y compris leurs accompagnateurs).

Tarifs pour les musées :

- En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 50 euros par groupe.
- Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 65 euros par groupe.

Tarifs pour la Base sous-marine :

- En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : 40 euros par groupe.
- Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : 55 euros par groupe.

Tarifs pour Bordeaux Patrimoine Mondial :

- En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : 50 euros par groupe.
- Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : 65 euros par groupe.

Tarifs pour le Jardin Botanique :

- En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 40 euros par groupe.
- Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 55 euros par groupe.

C.3 – Visites privées

La notion de visite privée s'entend comme la privatisation d'une visite d'un établissement culturel en dehors de ses heures d'ouverture.

Tarifs pour les musées :

- Groupes jusqu'à 25 personnes :
 - Forfait de 500 euros incluant le prix d'entrée à l'établissement culturel et la mise à disposition d'un médiateur.
 - Des frais techniques, de gardiennage et de nettoyage pourront être ajoutés (sur devis).
- Groupes de plus de 25 personnes :
 - Forfait de 500 euros incluant le prix d'entrée à l'établissement culturel et la mise à disposition d'un médiateur.
 - 25 euros supplémentaires par personne à partir de la vingt-sixième personne.
 - Des frais techniques, de gardiennage et de nettoyage pourront être ajoutés (sur devis).

Tarifs pour la Base sous-marine, Bordeaux Patrimoine Mondial et le Jardin Botanique :

- Groupes jusqu'à 25 personnes :
 - Forfait de 200 euros incluant le prix d'entrée à l'établissement culturel et la mise à disposition d'un médiateur.
 - Des frais techniques, de gardiennage et de nettoyage pourront être ajoutés (sur devis).
- Groupes de plus de 25 personnes :
 - Forfait de 200 euros incluant le prix d'entrée à l'établissement culturel et la mise à disposition d'un médiateur.
 - 10 euros supplémentaires par personne à partir de la vingt-sixième personne.
 - Des frais techniques, de gardiennage et de nettoyage pourront être ajoutés (sur devis).

Dans le cadre d'une mise à disposition payante d'un espace d'un établissement, les visites privées associées seront facturées au tarif de 6 euros par personne.

C.4 – Visites thématiques à destination des individuels

Il s'agit de visites centrées sur des thématiques particulières, s'adressant à des particuliers, sur inscription individuelle.

- Musée des Beaux-arts : « Regards croisés sur une œuvre » et « Visites thématiques autour de la collection ». Le tarif d'accès à ces visites est au prix unique de 6 euros et de 4 euros pour les bénéficiaires du tarif réduit tel que visés à l'article A.1 ; il comprend l'accès au Musée.

- CAPC, musée d'art contemporain : visite thématique en lien avec la collection et étude de cas d'œuvre. Le tarif d'accès à ces visites est au prix unique de 7 euros ; il comprend l'accès au Musée.

- Base sous-marine : visites sur l'histoire du site. Le tarif d'accès à ces visites, hors exposition, est au prix unique de 3 euros.

- Bordeaux Patrimoine Mondial : « Balades urbaines » : le tarif d'accès à ces visites est au prix unique de 3 euros (gratuité pour les titulaires de la *Carte jeunes* de la Ville de Bordeaux).

Les visites de chantiers patrimoniaux sont gratuites.

C.5 – Visites scolaires

Les **visites libres** organisées dans le cadre scolaire ou périscolaire sont gratuites ; le temps de préparation de la visite avec les équipes de l'établissement culturel concerné est gratuit.

Les **visites** organisées dans le cadre scolaire ou périscolaire (hors visites organisées dans le cadre des temps d'activité périscolaires qui bénéficient d'animateurs spécifiques) **bénéficiant de l'intervention d'un médiateur** mis à disposition par l'établissement culturel visité sont gratuites.

C.6 – Ateliers pour enfants / ateliers famille

- 5 euros par participant.
- Possibilité de réserver l'intégralité d'un atelier pour un tarif forfaitaire de 60 euros pour un groupe allant jusqu'à 12 enfants + 5 euros par enfant supplémentaire (goûter non fourni).

C.7 – Cours, ateliers et stages pour adultes

- Musée des Beaux-arts – Cours de dessin : 7 euros la séance ; 5 euros pour les bénéficiaires du tarif réduit tel que visés à l'article A.1.
- CAPC, musée d'art contemporain – Ateliers :
 - Ateliers adultes : 80 euros le cycle au tarif plein et 40 euros pour les amis du CAPC, musée d'art contemporain
 - Ateliers « Théma » : 31 euros le cycle
 - Stages « Vacances / workshop » : 61 euros le stage
- Jardin Botanique – Ateliers :
 - Ateliers horticoles : 20 euros la demi-journée
 - Ateliers créatifs : 20 euros la demi-journée et 40 euros la journée complète
 - Pour ces Ateliers, le demi-tarif est appliqué aux adhérents de l'Association pour la connaissance du monde végétal OÏKOS.

C.8 – Conférences

Les conférences programmées au sein des établissements culturels sont d'accès libre.

D – Outils d'aide à la visite

Les outils d'aide à la visite sont les Smartphone, tablettes, audio-guides... mis à disposition des visiteurs d'un établissement culturel le temps d'une visite :

- 2,50 euros par outil prêté.
- Gratuit pour les partenaires privilégiés des établissements culturels énumérés ci-dessus en A-2 pour les outils d'aide à la visite mis à disposition par ledit établissement.
- Gratuit pour les titulaires de la Carte jeunes de la Ville de Bordeaux.
- Gratuit pour les moins de 18 ans au Musée d'Aquitaine dans le cadre du jeu *Quantum Arcana*.
- Les casques audioguides nécessaires au spectacle en anglais présenté au Muséum, sciences et nature sont gratuits.

Les guides d'aide à la visite édités par le Musée des Arts décoratifs et du Design sont proposés au tarif unique de 2 euros.

E – Tarification des documents photographies (tarifs TTC)

E.1 – Fournitures (fichiers numériques, à l'unité)

- Haute définition $\geq 3\ 000 \times 4\ 500$ dpi : 30 euros
- Moyenne définition $\geq 1\ 900 \times 2\ 500$ dpi : 12 euros
- Basse définition $\leq 800 \times 1\ 100$ dpi : gratuit
- Supplément pour nouvelle prise de vue : 30 euros

E.2 – Redevance d'utilisation / édition

- Vignette : 10 euros
- $\frac{1}{4}$ de page et inférieur : 18 euros
- $\frac{1}{2}$ de page et inférieur : 35 euros
- Pleine page et inférieur : 70 euros
- Double page : 110 euros
- Couverture (1^{ère} ou 4^{ème}) : 180 euros
- CD-Rom et DVD : 35 euros TTC par image
- Edition publicitaire et produits dérivés : 180 euros par image

- Réédition par un même éditeur : 50% du tarif en vigueur à la date de la réédition
- Edition régionale : 50% du tarif en vigueur

E.3 – Redevance d'utilisation / Diffusion

- Projection, animation graphique, borne... : 35 euros par image
- Mur d'images, panneau d'exposition... : 35 euros par image
- Site Internet et jeux en ligne (accès payant) : 180 euros par image
- Télévision, cinéma, jeux vidéo (forfait pour 10 ans) : 300 euros par image

E.4 – Redevance de représentation

Décor, panneau publicitaire, tirage d'expositions... : 200 euros par image

La présente délibération annule et remplace les délibérations D-2018-41 du 26 février 2018 et D-2006-360 du 3 juillet 2006 à compter de l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs telle que prévue ci-dessous.

Entrée en vigueur des tarifs de la présente délibération :

- Lundi 1^{er} avril 2019.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Appliquer ces tarifs ;
- Valider leur prise d'effet.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 25 mars 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT